

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 7  
Votants : 10  
Absents : 4

L'an deux mille vingt-trois le mardi 11 avril à dix-sept heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mr le Premier Adjoint, Benoit MILHET.

Date convocation :  
Le 4 avril 2023

**N°2023\_D16 : Renouvellement du contrat de service RGPD avec l'Association des maires et des Elus locaux du Tarn.**

**Présents :** AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CATALA Gérard, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

**Absents :** LECUTIER Jean-Marc

**Absents donnant procuration :**

CABROL Jacqueline donne procuration à TONON Yannick

KAMILLE Abou-kanh donne procuration à AUSSILLOU Pierre

RAYSSEGUIER Christian donne procuration à CATALA Gérard

**Secrétaire de séance :**

BERNA Martine, a été nommé secrétaire de séance.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, fournit un cadre de conformité modernisé, fondé sur la responsabilité, en matière de protection des données en Europe.

L'ensemble des autorités et organismes publics ont l'obligation de désigner un DPD destiné à faciliter la mise en conformité avec les dispositions du RGPD.

Vu que l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn s'est engagée dans cette démarche et propose ce service aux collectivités et établissements publics du département.

Vu que la commune de Boissezon a déjà conventionné avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn en matière de protection des données.

Vu que le contrat de service RGPD arrive prochainement à terme.

Après délibération :

Le conseil accepte, à l'unanimité, le renouvellement du contrat de prestation de service avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Le conseil autorise Mme Le Maire à signer le nouveau contrat de service avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Fait à Boissezon le 11 avril 2023,

Le Maire adjoint,  
Benoit MILHET

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture le 14 avril 2023. Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.